



Examen de rénovation

Prière de fournir les éléments suivants afin que nous puissions faire nos recommandations à la municipalité :

- ☐ Une copie du plan d'étage **existant** (les croquis dessinés à la main sont acceptés)
- ☐ Une copie du plan d'étage **proposé** (à quoi ressemblera t'il **après** la rénovation proposée)
- ☐ Une copie d'un plan du terrain indiquant la distance et l'emplacement de la rénovation proposée par rapport à l'installation septique existante * si la rénovation est interne et qu'aucune addition n'est proposée, veuillez ne pas tenir compte de cet élément
- ☐ Formulaire sur le nombre d'unités de drainage d'eau dûment rempli (voir page 2)
- ☐ Une copie d'un enregistrement valide du permis septique pour la propriété (recherches de dossiers disponibles)
 - Numéro du permis du système d'égouts: _____
 - Année de l'installation du système d'égouts: _____
 - Propriétaires au moment de l'installation : _____
 - Municipalité : _____

Nota : Si un permis valide de système d'égouts n'est pas disponible, une évaluation écrite d'un concepteur ou d'un entrepreneur spécialisé en fosses septiques est requise pour indiquer les dimensions, la capacité et l'emplacement de la fosse septique existante.

- ☐ Paiement 163,00 \$

Information relative aux demandeurs :

Propriétaire : _____ Agent : _____

Adresse de la propriété : _____

Adresse postale (si ce n'est pas la même que ci-dessus) : _____

Téléphone : _____ Propriétaire/ Agent Courriel : _____ Propriétaire/ Agent

Informations concernant la rénovation :

Utilisation actuelle du bâtiment ☐ Résidentielle ☐ Commerciale ☐ Autre _____

Y-a-t-il un changement d'utilisation du bâtiment? (p.ex. de maison à commerce) ☐ Oui ☐ Non

Nombre de chambres à coucher existantes : ____ Nombre de chambres à coucher proposées : ____ Total : ____

Superficie existante : _____ pieds carrés Superficie totale proposée : _____ pieds carrés



La rénovation dépasse-t-elle 15% de la superficie totale du bâtiment existant?

☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il des structures extérieures à moins de 1,5 mètre de la fosse septique existante?

☐ Oui ☐ Non

Existe-t-il des structures extérieures à moins de 5 mètres du champ d'épuration existant?

☐ Oui ☐ Non

Nombre d'unités de drainage d'eau

	Unités de drainage d'eau	Nombre existantes	Nombre proposées	Total
SALLE DE BAIN	Salle de bain complète trois pièces			
	Bloc sanitaire comprenant 3 éléments incluant - Toilette - Lavabo - Combinaison baignoire / baignoire-douche, ou - Cabine de douche			
	Salles d'eau ou éléments supplémentaires			
	Si non déjà inclus dans la salle de bain complète : Ci-haut :	Toilette		
		Baignoire avec ou sans douche		
		Lavabo		
		Cabine de douche		
	Bidet			
CUISINE	Lave-vaisselle			
	Évier			
AUTRE	Machine à laver domestique			
	Bac à laver et évier combiné Simple ou double (siphon de 1 pouce ½)			

1. Les pompes de puisard et les drains de plancher ne doivent pas être raccordés à l'installation septique. La connexion de tels appareils à un réseau d'égouts peut entraîner une défaillance hydraulique de ce système. La pompe de puisard ou les drains de plancher doivent décharger séparément dans un système septique approuvé de classe 2 (fosse d'épuration).
2. L'eau usées de la salle de lavage peut être décharger vers l'installation septique seulement si celle-ci ne représente pas plus de 20 % de la capacité quotidienne totale du débit des eaux domestiques (Partie 8, Code du bâtiment, 8.1.3.1(2)).

Avis de non-responsabilité en matière de rénovation

L'examen de rénovation sera basé sur l'information fournie par le demandeur ou l'agent. Cette information ne constitue pas un permis de construire.

- 1) Les décisions concernant les approbations sont fondées sur les critères de conception énoncés dans la partie VIII du Code du bâtiment de l'Ontario;
- 2) L'examen de la rénovation ne tient pas compte de l'âge ou de l'état de l'installation septique;
- 3) La Conservation de la Nation Sud ne sera pas tenue responsable de toute défaillance de l'installation septique qui surviendrait après la rénovation effectuée par le propriétaire ou l'agent;
- 4) Le manque de documents et d'informations mentionnés ci-dessus retardera le processus d'approbation;
- 5) L'examen de rénovation ne sera pas complété tant que le paiement des frais n'aura pas été soumis;
- 6) Si des modifications à la fosse septique ou au champ d'épuration sont nécessaires à la suite de cette évaluation, un permis pour fosse septique sera requis. Dans ce cas, le propriétaire ou l'agent devra remplir la « Demande de permis pour un réseau d'égout privé » sur notre site Web www.nation.on.ca et consulter le barème des frais de permis; et,
- 7) La municipalité recevra une copie de la documentation soumise.

Je, _____, en tant que propriétaire foncier ou agent autorisé, certifie que toutes les informations fournies dans le cadre de cet examen de rénovation sont exactes et complètes, au meilleur de ma connaissance.

Signature

Date

----- À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT -----

À L'ATTENTION DU : RESPONSABLE DU SERVICE DU BÂTIMENT

☐ Conforme

☐ Non-conforme

☐ L'unité de traitement (réservoir) doit être améliorée pour agrandir sa capacité : _____ L

☐ L'unité de traitement et / ou le lit d'épuration doivent être évalués ou améliorés

(Nota : En vertu du paragraphe 8. (1) du Code du bâtiment de l'Ontario, un permis est requis pour toute modification / rénovation d'une installation septique).

☐ Selon l'information fournie, les distances entre la fosse septique existante et la rénovation proposée sont conformes aux exigences du Code du bâtiment de l'Ontario. Toutes les structures doivent être à une distance minimale de 1,5 mètre du réservoir et à 5 mètres du champ d'épuration.

☐ N/A



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Revu par

Date